



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue MFR CENTRE DE FORMATION MALTOT



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Mme THYERRY - 02 31 26 94 98 - nathalie.thyerry@mfr.asso.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



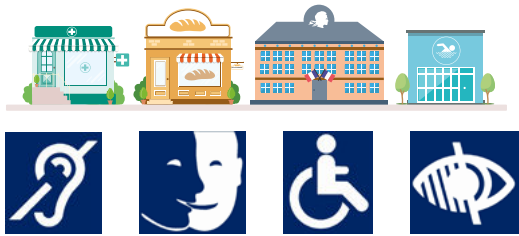
à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 1801434900019

Adresse : Le Chateau 14930 MALTOT



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Le Château nécessite l'aménagement spécial d'une rampe extérieure temporaire par une salle pour y accéder en fauteuil roulant.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. Les internats ne sont pas accessibles pour les personnes en fauteuil roulant : il n'y a que des escaliers pour y accéder.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Politique d'accueil des personnes en situation de handicap

Le CFA MFR de Maltot s'engage à garantir l'égal accès à la formation pour toute personne en situation de handicap, en mettant en œuvre les adaptations organisationnelles, humaines et pédagogiques nécessaires.

Malgré certaines contraintes architecturales liées au bâti ancien (accès au château nécessitant une rampe temporaire et internats non accessibles aux personnes en fauteuil roulant), le CFA met en place des solutions de compensation garantissant que le handicap ne constitue jamais un frein à l'entrée, au suivi ou à la réussite en formation.

Cet engagement se traduit par :

- La désignation d'un référent handicap
- Une procédure d'accueil individualisée
- L'analyse systématique des besoins de compensation
- La mobilisation de partenaires spécialisés (MDPH, Cap Emploi, AGEFIPH)
- Des aménagements pédagogiques, organisationnels et matériels
- Une information claire des apprenants dès l'inscription

Référente handicap : Mme Nathalie THYERRY
Tél : 02 31 26 94 98 – nathalie.thyerry@mfr.asso.fr

Procédure d'accueil d'un apprenant en situation de handicap

Étape 1 – Signalement

Lors de l'inscription, le candidat est informé qu'il peut signaler une situation de handicap.

Étape 2 – Entretien avec la référente handicap

Analyse des besoins spécifiques : mobilité, fatigue, compréhension, matériel, rythme...

Étape 3 – Analyse des contraintes des locaux et analyse des besoins

Situation	Solution mise en place
Accès au château	Installation d'une rampe extérieure temporaire ou déplacement du cours dans une salle accessible
Internat non accessible	Recherche d'un hébergement accessible à proximité / adaptation emploi du temps
Difficulté de déplacement	Regroupement des cours dans une salle accessible

Étape 4 – Mise en place des aménagements pédagogiques

Temps majoré, supports adaptés, pauses, matériel, distanciel partiel si nécessaire... les aménagements pédagogiques sont vus avec Mme THYERRY en entretien dédié aux jeunes ayant besoin d'accompagnements spécifiques.

Procédure spécifique liée aux limites d'accessibilité des locaux

Le CFA étant situé dans un bâtiment ancien :

- Château

L'accès peut nécessiter l'installation d'une rampe extérieure temporaire.
Si cela n'est pas suffisant, les cours sont déplacés dans une salle accessible.

- Internat sur les différents sites

Les internats ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Dans ce cas :

- Aide à la recherche d'un hébergement accessible à proximité
- Adaptation de l'emploi du temps pour limiter les déplacements
- Organisation du transport si nécessaire

Ainsi, aucun apprenant ne se voit refuser l'accès à la formation pour raison architecturale.